BARÈME D'HONORAIRES

SAS AAZ IMMOBILIER YONNAIS
SAS au capital de 10500€ - RCS La Roche sur Yon 791 011 869
Siège social : 9 rue Paul Baudry 85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 02 51 36 38 78 - E-mail : larochesuryon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 19 Septembre 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC	Taux honoraires TTC*
De 0 à 50.000€	Minimum 3000 €	10.0 %
De 50.001 à 100.000€		8.5 %
De 100.001 à 150.000€		7.5 %
De 150.001 à 200.000€		7.0 %
De 200.001 à 300.000€		6.0 %
De 300.001 à 500.000€		5.0 %
Au-delà de 500.000€		3.9 %

*Pour les mandats simples, de 0 € à 150000 € une réduction de 1% et à partir de 150001€ une réduction de 0.5% sont appliquées au barème

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations :

Honoraires de rédaction d'acte : 500 € TTC à la charge du vendeur

Pré état daté : 150 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 15 € à la charge du vendeur

Préparation des éléments pour demande de déclaration préalable : 90 € à la charge du vendeur

Préparation des éléments pour demande de Certificat d'urbanisme : 50 € à la charge du vendeur

Préparation des éléments pour demande de document d'urbanisme autre : sur devis à la charge du vendeur

N° TVA intra-communautaire : FR76791011869000017 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI 8501 018 000 034 695 délivrée par la CCI de La Roche sur Yon, – Activités : Transaction, Gestion ,Syndic - Garantie financière Transaction 110000 €, Garantie financière Gestion : 400000 €, Garantie financière Syndic : 200000 € : AXA IARD France SA 313 les Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 19 Septembre 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel HC	6 % TTC du loyer annuel HC Ne pouvant excéder 8€ TTC/m²
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	2 % TTC du loyer annuel HC	**X**

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur TTC	Charge locataire TTC
Bail d'habitation (hors résidence principale)	6 % du loyer annuel HC + 3 € / m² de surface habitable + 2 % du loyer annuel HC	6 % du loyer annuel HC + 3 € / m² de surface habitable
Bail professionnel	X	2 mois de loyers Hors Charges Minimum 1200 €
Bail commercial	X	2 mois de loyers Hors Charges Minimum 1200 €
Bail stationnement (parking, garage…)	1 mois de loyer Charges Comprises Minimum 50 €	1 mois de loyer Charges Comprises Minimum 50 €
Réalisation d'un bail seul ou avenant au bail **(A la charge de celui qui en fait la demande)**	200 € TTC	200 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si gestion locative en cours sinon : 4 € TTC / m² de surface habitable Minimum 120 €	**X**
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si gestion locative en cours sinon : 5 € TTC / m² de surface habitable Minimum 150 €	**X**
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si gestion locative en cours sinon : 5 € TTC / m² de surface habitable Minimum 200 €	**X**
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 1 mois de loyer CC TTC	**X**
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

État des risques et pollution (ERP) : 15 € à la charge du bailleur

Préparation des éléments pour demande de déclaration préalable : 90 € à la charge du bailleur

Préparation des éléments pour demande de document d'urbanisme autre : sur devis à la charge du Bailleur

N° TVA intra-communautaire : FR76791011869000017 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI 8501 018 000 034 695 délivrée par la CCI de La Roche sur Yon, – Activités : Transaction, Gestion ,Syndic - Garantie financière Transaction 110000 €, Garantie financière Gestion : 400000 €, Garantie financière Syndic : 200000 € : AXA IARD France SA 313 les Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Gestion locative – Barème à compter du 19 Septembre 2024

Agence Laforêt La Roche sur Yon
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

Prestations initiales :

	PACK ESSENTIEL 6.5 % TTC	PACK SÉRÉNITÉ 7.5% TTC	PACK PREMIUM 10% TTC	PACK PREMIUM NEUF 9 % TTC
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	30 € / an	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3% des travaux	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	50 €	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5% des travaux	5% des travaux	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	150 €	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	100 €	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	200 €	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	200 €	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	300 €	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	200 €	200 €	✓
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure	75 € / heure	75 € / heure
Demande d'autorisation de louer (si obligatoire) /permis de louer	50 €	50 €	50 €	50 €

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %	**2.40 %**	**2.40 %**	**inclus**	**2.40 %**
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	X €	X €	X €	X €
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	X €	X €	X €	X €

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR67679101186900017 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI 8501 018 000 034 695 délivrée par la CCI de La Roche sur Yon, – Activités : Transaction, Gestion ,Syndic - Garantie financière Transaction 110000 €, Garantie financière Gestion : 400000 €, Garantie financière Syndic : 200000 € : AXA IARD France SA 313 les Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.